

Délégation
de signature pour les actes relevant des attributions
de la personne responsable des marchés (DU)

DEC110933DR19

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

La directrice d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC07A007DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6143, « Morphodynamique continentale et côtière », dont le directeur est Monsieur Patrick LESUEUR ;

Vu la décision n°DEC101484INSU du 20 octobre 2010 nommant Madame Bernadette TESSIER, directrice et Monsieur Robert LAFITE, directeur adjoint de l'unité UMR 6143, « Morphodynamique continentale et côtière » à compter du 1^{er} septembre 2010 ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Robert LAFITE, Professeur des universités, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée à l'exclusion des opérations relevant du SOERE « trait de côte – aménagement littoraux » et du GIS « CLAREC MANCHE MER du NORD ».

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Robert LAFITE délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Monsieur Olivier DUGUE, Maître de conférences et à Monsieur Franck LELONG, Assistant ingénieur à l'exclusion des opérations relevant du SOERE « trait de côte – aménagement littoraux » et du GIS « CLAREC MANCHE MER du NORD ».

Article 3

Délégation est donnée à Monsieur Franck LEVOY, Professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée uniquement pour les opérations relevant du SOERE « trait de côte – aménagement littoraux » et du GIS « CLAREC MANCHE MER du NORD ».

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 18 janvier 2011

Bernadette TESSIER